

Chers Consœurs et chers Confrères,

Le programme des soirées de l'expertise de cette année 2025 se termine avec la prochaine manifestation du 27 novembre consacrée au thème de « **La réglementation thermique et son incidence sur l'économie de la construction en France** ».

Au cours de cette soirée seront abordées les questions suivantes :

- Sur la réglementation thermique : des mutations profondes ont affecté le paysage économique de la construction, ce secteur représentant 5 % du PIB français. L'impact des nouvelles normes applicables touche l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment et le marché de la construction a subi des surcoûts significatifs, une chute historique des mises en chantier et un basculement progressif vers la rénovation énergétique au détriment de la construction neuve ;
- Sur l'incidence sur l'économie de la construction :
Depuis l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience en 2021 et la refonte du DPE en juillet 2021, les passoires thermiques (logements classés F et G) subissent une décote financière et influence fortement sa valeur de vente ou de location. Un mauvais classement peut entraîner une décote importante ou une interdiction de louer, tandis qu'un bon DPE valorise le bien et rassure les acheteurs. Pour l'expert immobilier, c'est un indicateur essentiel au même titre que l'état ou la localisation. Le DPE s'impose aujourd'hui comme un outil économique et écologique incontournable du marché immobilier.

Ces thèmes seront traités par nos collègues membres de la compagnie Gilles HUBERT, expert en génie thermique, et Dorothée DIDIER, experte en estimations immobilières.

Aussi nous vous attendons particulièrement nombreux, afin de montrer l'intérêt de notre compagnie au traitement de ces questions proches de tout un chacun.

Cette rencontre aura lieu le **JEUDI 27 NOVEMBRE 2025** au Golf de la Grange aux Ormes à 57155 – MARLY de 17 h à 19 h, et sera suivie d'un cocktail offert par la compagnie.

Les inscriptions sont à faire comme habituellement sur l'annuaire national (Manhattan), ou auprès d'André KILLHERR, à l'adresse : andre.killherr@free.fr